

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

Présents (21) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (2) : Florent FAUCHERY (procuration à Hélène BOULAS), Amélie RAVEL (procuration à Isabelle VATANT)

DELIBERATION N°2024/10 : Finances – Vote des subventions aux associations pour 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes formulées par les diverses associations,

Considérant les propositions de la commission Vie quotidienne et de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions telles qu'elles sont annexées à la présente et de les affecter comme suit :
 - o 33 852 euros affectés au compte 65748
 - o 1600 euros affectés au compte 6470
- **DECIDE** de conditionner le versement de la subvention exceptionnelle de 7000 euros dédiée à l'association Union Sportive Montmeyran (USM) uniquement à la réalisation de l'ensemble des demandes suivantes :
 - o La prochaine Assemblée Générale de l'association doit se dérouler dans les conditions réglementaires notamment le respect du quorum;
 - o Les documents administratifs à annexer à la convention de mise à disposition des locaux doivent être transmis au plus tard le 30 avril 2024, notamment les statuts de l'association;
 - o L'association s'engage à être présente lors de rendez vous périodiques avec des représentants de la Commune afin de suivre l'évolution de l'état des comptes de l'association et de transmettre les informations nécessaires.
 - o L'association s'engage à prendre des actions visant à améliorer structurellement sa gestion financière

10° 27/24

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240329-2024_10-DE

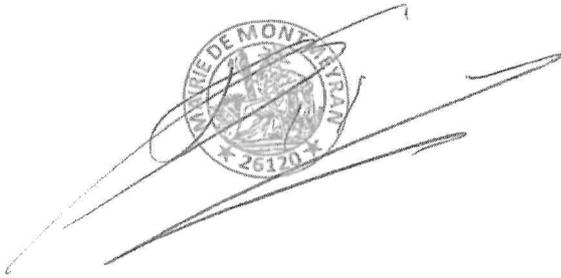
SLO

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

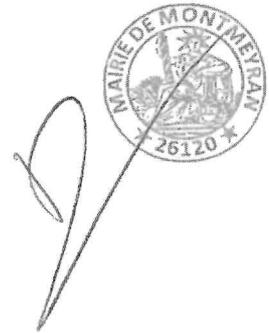
MONTMEYRAN, le 29 mars 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Bernard CROZAT



A circular official seal of the Mayor of Montmeyran (26120) is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.



A circular official seal of the Mayor of Montmeyran (26120) is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

03 AVR. 2024

S²LOW

ID : 026-212602064-20240329-2024_10-DE

Subventions 2024

ASSOCIATIONS	Subvention attribuée	Subvention exceptionnelle attribuée
Anciens combattants	150,00 €	
APPL		600,00 €
A.S. Collège M. RIVIER	200,00 €	
AZUL		1 500,00 €
Batuk Adik		600,00 €
Cantine scolaire	8 235,00 €	
CE du personnel Communal	1 600,00 €	
Club des chênes	350,00 €	
Comité des fêtes de Beaumont-lès-Valence	350,00 €	
DAV	200,00 €	600,00 €
Ecole du chat		2 000,00 €
Essentiel Créa Prod	500,00 €	500,00 €
Médiathèque		797,00 €
Jardins partagés	110,00 €	400,00 €
Jumelage	1 300,00 €	1 800,00 €
Pétanque	500,00 €	
POULP (Péri)		500,00 €
RUNNING MONTMEYRAN	500,00 €	1 000,00 €
TINY LAND	660,00 €	
UCMV (Vélo)	3 000,00 €	500,00 €
USM		7 000,00 €
Total	17 655,00 €	17 797,00 €

